

---

**Sainte-Èrène, le 6 MAI 2024**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue lundi le 6e jour du mois de mai 2024 à 19h30 au centre municipal et communautaire situé au 362, rue de la Fabrique, à Sainte-Èrène, sous la présidence du maire M. Sébastien Lévesque.

Sont présent(e)s :

Mme Carmen Fournier, conseillère	Siège # 3
Mme Nancy Lizotte, conseillère ;	Siège # 4
M. Alain Delisle, conseiller ;	Siège # 5
M. Nelson Thériault, conseiller :	Siège # 6

Absent :

Mme Nathalie Daoust , conseillère	Siège # 1
M. Nicholas Kaven Jean, conseiller	Siège # 2

Formant ainsi le quorum et tous déclarent avoir reçu l'avis de convocation par courrier électronique.

Est également présente Marie-France Lévesque directrice générale et greffière-trésorière.

---

**1.Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 19h30 par le maire, M. Sébastien Lévesque.

**70-05-2024**

**2.Lecture et adoption de l'ordre du jour**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024**
4. **Procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 avril 2024**
5. **Présentation et approbation des comptes**
6. **Période de questions des citoyens**
7. **Administration**
  - 7.1 Adoption du règlement 345-2024 modifiant le règlement numéro 340-2023 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 647 706\$ pour prolongement des réseaux sanitaire et réfection de l'aqueduc – rue Boule de Neige, Cristaux, Flocon et Veilleux.
  - 7.2 Octroi du contrat du prolongement des réseaux sanitaire et réfection de l'aqueduc;
  - 7.3 Demande de renflouement du fonds régions et ruralité – volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale
  - 7.4 Réalisation complète de l'objet des règlements (Annulation de plusieurs soldes résiduaire dans une même résolution)
  - 7.5 Mandat – Service de génie municipal de la MRC de La Matapédia – Projet SIR-LACHUI-001 – Route du Lac des huit milles
  - 7.6 Reddition de comptes final – PRABAM
  - 7.7 Mutuelle de prévention
  - 7.8 Mandat - Plan préliminaire – Église et édifice municipal
8. **Voirie**

- 8.1 Planification des travaux 2024
- 8.2 Emploi d'été – Journalier
- 8.3 Formation – Opérateur 2
- 9. Urbanisme et zonage**
  - 9.1 Avis de motion règlement numéro 347-2024 modifiant le plan d'urbanisme (règlement numéro 05-2004)
  - 9.2 Adoption du projet de règlement numéro 347-2024 modifiant le plan d'urbanisme ( règlement 05-2004)
  - 9.3 Avis de motion règlement numéro 348-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 07-2004
  - 9.4 Adoption du premier projet de règlement numéro 348-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 07-2004
  - 9.5 Dérogation mineure et de permis – 5 rue de la Boule de Neige
- 10. Loisirs et culture**
  - 10.1 Bénévoles de l'année 2024
- 11. Autres sujets :**
  - 11.1 Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques
  - 11.2 Demande de don – Sclérose en plaques
  - 11.3 Demande de don – Société Alzheimer – Bas St-Laurent
  - 11.4 Demande de don – Club lions d'Amqui Inc.
  - 11.5 Projet d'accompagnement des camps de jour du Camp Sable Chaud
  - 11.6 Reconnaissance de l'apport des personnes handicapées dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées
  - 11.7 Demande de permis PIIA – 10 rue de la Congère
- 12. Période de questions des citoyens**
- 13. Levée de la séance**

Il est proposé par Nancy Lizotte appuyé par Alain Delisle et résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**71-05-2024**

**3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024**

Il est proposé par Alain Delisle appuyé par Carmen Fournier et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 avril 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**72-05-2024**

**4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 avril 2024**

Il est proposé par Nancy Lizotte appuyé par Alain Delisle et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 29 avril 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**73-05-2024**

**5. Présentation et approbation des comptes**

Il est proposé par Alain Delisle, appuyée par Carmen Fournier et résolue, d'approuver les comptes du mois d'avril 2024 au montant de 53 209.86\$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. Période de questions des citoyens**

Aucune question n'est adressée au conseil.

74-05-2024

## **7. Administration**

### **7.1. Adoption du règlement 345-2024 modifiant le règlement numéro 340-2023 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 647 706\$ pour prolongement des réseaux sanitaire et réfection de l'aqueduc – rue Boule de Neige, Cristaux, Flocon et Veilleux.**

Il est proposé par Nancy Lizotte, appuyé par Alain Delisle et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 345-2024 modifiant le règlement numéro 340-2023, intitulé Prolongement des réseaux sanitaire et réfection de l'aqueduc – rue Boule de Neige, Cristaux, Flocon et Veilleux décrétant une dépense et un emprunt additionnel de 647 706\$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

75-05-2024

### **7.2. Octroi du contrat du prolongement des réseaux sanitaire et réfection de l'aqueduc**

Considérant que la municipalité souhaite prolonger les réseaux sanitaires et faire la réfection de l'aqueduc dans le cadre d'un programme d'aide financière PRIMEAU

Considérant qu' un appel d'offres public a été effectué sur le SEAO et que sept soumissionnaires ont déposé une offre de service conforme :

• Les Entreprises d'Auteuil et fils inc.	1 540 383.06\$
• Les Entreprises L. Michaud & fils (1982) Inc.	1 549 780.03\$
• Les Entreprises JR Morin Inc.	1 856 872.12\$
• Les Entreprise G.N.P inc	1 907 489.87\$
• Excavation Bourgoin et Dickner	1 916 291.77\$
• Les Excavations Léon Chouinard Ltée	1 936 473.15\$
• Action Progex	2 146 623.49\$

En conséquence, sur une proposition Alain Delisle, appuyé par Nancy Lizotte, il est résolu d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire soit les Entreprise d'Auteuil et fils inc. au montant de 1 540 383.06\$ incluant les taxes, conditionnel a :

- l'approbation du règlement d'emprunt
- obtenir le certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de Faune et des Parcs;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

76-05-2024

### **7.3 Demande de renflouement du fonds régions et ruralité – volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale**

ATTENDU QUE le volet 4 soutien à la coopération intermunicipale du Fond régions et ruralité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a pour objectif d'encourager les collaborations entre les organismes municipaux par l'accroissement du nombre de projets de coopération intermunicipale permettant l'amélioration des services offert aux citoyens;

ATTENDU QUE de nombreuse municipalité et MRC ont déposé ou ont prévu déposer des demandes d'aide financière à ce programme afin d'améliorer les services aux citoyens et respecter leurs obligations;

ATTENDU QU' il n'y a plus de fonds pour le financement de nouvelles initiatives, et ce, jusqu'en mars 2025;

ATTENDU QUE l'absence de financement met en péril ces projets pour lesquels la majorité des municipalités de la MRC prévoient bénéficier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Carmen Fournier et appuyé par Nelson Thériault et résolu

DE DEMANDER à la ministre des Affaires municipales de renflouer le Fonds régions et ruralité – Volet 4 pour le soutien à la coopération intermunicipale, afin d'assurer un soutien adéquat pour les divers projets déposés et à venir d'ici le 31 mars 2025;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales, aux municipalités locales de la MRC de La Matapédia, à la Fédération québécoise des municipalités, à M. Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

77-05-2024

**7.4-Réalisation complète de l'objet des règlements (Annulation de plusieurs soldes résiduels dans une même résolution)**

ATTENDU QUE La municipalité de Sainte-Érène a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu.

ATTENDU QU' une partie de ces règlements a été financés de façon permanente;

ATTENDU QU' il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENTU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère

ATTENDU QU' il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

Il est, par conséquent,

PROPOSÉ PAR : Nancy Lizotte

APPUYÉ PAR : Carmen Fournier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Sainte-Érène modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;

3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Municipalité de Sainte-Irène informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe

Que la Municipalité de Sainte-Irène demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**78-05-2024**

#### **7.5 Mandat – Service de génie municipal de la MRC de La Matapédia – Projet SIR-LACHUI-001 – Route du Lac des huit milles**

Considérant que la municipalité de Sainte-Irène désire réaliser le projet:

- SIR-LACHUI-001 - Route du Lac-des-Huit-Milles - Reconstruction partielle et remplacement de ponceaux

Considérant que ces travaux sont admissibles au programme PAVL du MTMD;

En conséquence, sur une proposition de Nancy Lizotte, appuyée par Nelson Thériault il est résolu de mandater le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia pour effectuer :

- 1- La visite et le relevé terrain
- 2- Les plans, devis et estimation préliminaires
- 3- La demande d'aide financière au PAVL

De mandater le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia afin qu'il prépare le devis d'appel d'offres regroupé concernant la réalisation d'une étude géotechnique en lien à ces travaux et autoriser le lancement de l'appel d'offres regroupé-

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**79-05-2024**

#### **7.6 Reddition de comptes final – PRABAM**

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiment municipaux (PRABAM) et s'engage à respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

Considérant que les travaux ont été réalisés;

Il est proposé par Carmen Fournier, appuyé par Nelson Thériault et résolu d'entériner et de confirmer la réalisation des travaux visée par la reddition

de comptes finale au montant de 74 078,59\$ dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.7 Mutuelle de prévention**

Point reporté

**7.8 Mandat - Plan préliminaire – Église et édifice municipal**

Point reporté

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.Voirie**

**80-05-2024**

**8.1-Planification des travaux 2024**

Sur une proposition d'Alain Delisle, appuyée par Carmen Fournier, il est résolu d'accepter la planification des travaux d'été 2024 telle que présentée par la directrice générale et greffière-trésorière pour une somme de 94 119.50\$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**81-05-2024**

**8.2-Emploi d'été – Journalier**

Il est proposé par Carmen Fournier, appuyé par Nelson Thériault et résolu de retenir la candidature de Jeanne Lavoie au poste d'aide monitrice de camp de jour de Sainte-Irène. La rémunération sera celle du salaire minimum en vigueur pour une période de 7 semaines.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**82-05-2024**

**8.3-Formation- Opérateur 2**

Il est proposé par Nancy Lizotte appuyé par Nelson Thériault et résolu d'octroyer le contrat à l'entreprise Form-Éval inc. au montant de 2 150\$ plus taxes. Ce contrat a pour objectif d'offrir une formation théorique et pratique sur l'entretien des chemins de gravier et des accotements avec l'utilisation d'une niveleuse. Cette formation est offerte à l'opérateur 2.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.Urbanisme et zonage**

**9.1 Avis de motion règlement numéro 347-2024 modifiant le plan d'urbanisme (règlement numéro 05-2004)**

Avis de motion est donné par Alain Delisle, conseiller, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement modifiant le plan d'urbanisme de manière à supprimer, dans le plan d'affectation, le tracé de rue se trouvant sur le lot 6 382 170, dans le secteur Val-d'Irène.

**83-05-2024**

**9.2 Adoption du projet de règlement numéro 347-2024 modifiant le plan d'urbanisme ( règlement 05-2004)**

Considérant

que la Municipalité de Sainte-Irène est régie par le *Code municipal (RLRQ, chapitre C-27.1)* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)*;

Considérant que le plan d'urbanisme (règlement numéro 05-2004) de la Municipalité de Sainte-Irène a été adopté le 7 juin 2004 et est entré en vigueur le 3 septembre 2004 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que le conseil désire supprimer, dans le plan d'affectation, le tracé de rue se trouvant sur le lot 6 382 170, dans le secteur Val-d'Irène;

En conséquence, il est proposé par Carmen Fournier, appuyé par Alain Delisle et résolu :

1° d'adopter le projet de règlement numéro 347-2024 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

2° de tenir une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement lors de la séance du conseil municipal qui se tiendra le 3 juin prochain à la salle municipale située au 362 rue de la Fabrique à Sainte-Irène à compter de 19h30.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **9.3 Avis de motion règlement modifiant le règlement de zonage numéro 07-2004**

Avis de motion est donné par Nancy Lizotte, conseillère, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement modifiant, aux fins de conformité au plan d'urbanisme en cours de modification, le règlement de zonage de manière à supprimer, dans le plan de zonage, le tracé de rue se trouvant sur le lot 6 382 170, dans le secteur Val-d'Irène.

84-05-2024

### **9.4 Adoption du premier projet de règlement numéro 348-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 07-2004**

Considérant que la Municipalité de Sainte-Irène est régie par le Code municipal (RLRQ, chapitre C-27.1) et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

Considérant que le règlement de zonage numéro 07-2004 de la Municipalité de Sainte-Irène a été adopté le 7 juin 2004 et est entré en vigueur le 3 septembre 2004 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que le conseil désire, aux fins de conformité au plan d'urbanisme en cours de modification, supprimer, dans le plan de zonage, le tracé de rue se trouvant sur le lot 6 382 170, dans le secteur Val-d'Irène;

En conséquence, il est proposé par Carmen Fournier, appuyé par Alain Delisle et résolu :

- 1° d'adopter le premier projet de règlement numéro 348-2024 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2 de tenir une assemblée publique de consultation sur ce premier projet de règlement lors de la séance du conseil municipal qui se tiendra le 3 juin prochain à la salle municipale située au 362 rue de la Fabrique à Sainte-Irène à compter de 19h30.

ADOPTÉE À SAINTE-IRÈNE, CE 6 MAI 2024

85-05-2024

**9.5 Dérogation mineure et de permis – 5 rue de la Boule de Neige**

Considérant que la demande de dérogation mineure vise à rendre conforme un projet de construction d'un vestibule d'entrée attenant au mur avant de la résidence. La construction de ce vestibule, à pour conséquence de déplacer la porte d'entrée sur un mur latérale du bâtiment en contradiction avec les dispositions de l'article 6.5;

Considérant qu' à la suite de l'analyse de la demande par le CCU, celui-ci recommande au conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation mineure ainsi que l'émission du permis demandé;

En conséquence, sur une proposition d'Alain Delisle, appuyé par Nelson Thériault, il est résolu de délivrer le permis conditionnel à ce que les matériaux utilisés soient conformes au PIIA.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

86-05-2024

**10. Loisirs et culture :**

**10.1 Bénévoles de l'année 2024**

1. Sur une proposition d'Alain Delisle, appuyé par Carmen Fournier, il est résolu de nommer Stéphane Simard à titre de bénévole de l'année 2024, reconnaissant ainsi son engagement et son dévouement au sein de la communauté.
2. Sur une proposition de Nancy Lizotte, appuyé par Alain Delisle il est résolu de nommer Èva Thériault à titre de bénévole de l'année 2024 dans la catégorie des jeunes bénévoles de moins de 18 ans, saluant son implication inspirante pour les jeunes de la municipalité.
3. Ils seront remerciés lors de l'activité annuelle organisée par la MRC de La Matapédia.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11. Autres sujets**

**11.1-Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques**

Aucune résolution n'est adoptée.

87-05-2024

**11.2 Demande de don – Sclérose en plaques**

Il est proposé par Carmen Fournier et appuyé par Nancy Lizotte et résolu de faire un don à l'organisme SP Canada – Division du Québec d'une somme de 50\$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

88-05-2024

**11.3-Demande de don – Société Alzheimer – Bas St-Laurent**

Il est proposé par Carmen Fournier et appuyé par Alain Delisle et résolu de faire un don à l'organisme Société Alzheimer – Bas St-Laurent d'une somme de 100\$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**89-05-2024**

**11.4-Demande de don – Club lions d'Amqui Inc.**

Il est proposé par Nelson Thériault et appuyé par Carmen Fournier et résolu de faire un don à l'organisme Club lions d'Amqui Inc. d'une somme de 50\$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11.5-Projet d'accompagnement des camps de jour du Camp Sable Chaud**

Aucune résolution n'est adoptée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**90-05-2024**

**11.6-Reconnaissance de l'apport des personnes handicapées dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées**

Considérant que l'importance pour le conseil municipal d'assurer aux personnes handicapées, un milieu de vie de qualité;

Considérant que les municipalités peuvent jouer un rôle important pour lutter contre les préjugés à l'égard des personnes handicapées;

Considérant que 21 % de la population de 15 ans et plus au Québec a une incapacité (ou plusieurs) selon l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022;

Considérant que la Semaine québécoise des personnes handicapées se déroulera du 1er au 7 juin 2024;

Il est proposé par Carmen Fournier; appuyé par Alain Delisle et résolu;

Que la municipalité de Sainte-Idrène souligne l'apport des personnes handicapées à la vie sociale, économique et culturelle de la municipalité dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**91-05-2024**

**9.5 Demande de permis PIIA – 10 rue de la Congère**

Considérant que la demande de permis vise à construire un gazébo d'une dimension de 12 pieds par 14 pieds afin d'installer un spa. La structure avec un plancher en ciment sera construite en planche de pin du même style que le bâtiment principal;

Considérant qu' à la suite de l'analyse de la demande par le CCU, celui-ci recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis demandé;

En conséquence, sur une proposition de Carmen Fournier, appuyé par Alain Delisle, il est résolu de délivrer le permis comme demandé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**12. Période de questions des citoyens**

Aucune question n'est adressée au conseil.

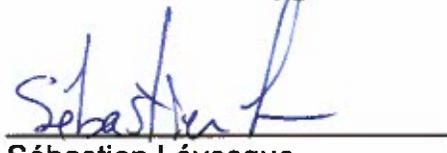
**92-05-2024**

**13. Levée de la séance**

Il est proposé par Alain Delisle, appuyée par Carmen Fournier et résolue de lever la séance à 21h25.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
DONNÉE À SAINTE-IRÈNE  
CE 7<sup>e</sup> JOUR DE MAI 2024**



Sébastien Lévesque  
Maire



Marie-France Lévesque  
Directrice générale et greffière-trésorière